



HORAIRE de l'école des Moissons

Année scolaire 2017-2018

Note aux parents : Pour assurer la sécurité de votre enfant, veuillez prendre en note les moments où il y a surveillance.

Horaire du préscolaire :

8 h 25	Arrivée des autobus
8 h 25 à 8 h 29	Accueil des élèves
8 h 29 à 11 h 36	Cours aux élèves
11 h 36 à 11 h 41	Sortie des élèves
11 h 41 à 12 h 56	Dîner

12 h 56 à 13 h	Accueil des élèves
13 h à 14 h 30	Cours aux élèves
14 h 30 à 14 h 35	Déplacement des élèves
14 h 40	Départ des autobus

Note : Les parents du préscolaire dont les enfants n'utilisent pas l'autobus **doivent accompagner** leurs enfants jusqu'à ce qu'ils soient sous la responsabilité de l'enseignante à **8 h 25** et **12h56**.

Horaire du primaire :

8 h	Arrivée des autobus et ouverture des portes aux élèves
8 h à 8 h 08	Entrée des élèves (surveillance)
8 h 08 à 8 h 10	Déplacement des élèves dans l'école jusqu'à la classe
8 h 10 à 9 h 04	1 ^{re} période de cours
9 h 04 à 9 h 58	2 ^e période de cours
9 h 58 à 10 h 01	Déplacement des élèves
10 h 01 à 10 h 16	Récréation
10 h 16 à 10 h 19	Déplacement des élèves
10 h 19 à 10 h 49	Période titulaire
10 h 49 à 11 h 43	3 ^e période de cours
11 h 43 à 11 h 48	Déplacement des élèves

11 h 48 à 11 h 53	Surveillance des élèves
11 h 53 à 13 h 12	Dîner des élèves à l'école
13 h 12 à 13 h 20	Entrée des élèves
13 h 20 à 13 h 22	Déplacement des élèves dans l'école jusqu'à la classe
13 h 22 à 14 h 16	4 ^e période de cours
14 h 16 à 14 h 21	Pause
14 h 21 à 15 h 15	5 ^e période de cours
15 h 15 à 15 h 20	Déplacement des élèves
15 h 15 à 15 h 25	Sortie des élèves (surveillance)
15 h 25	Départ des autobus

Note : Avant 8 h :

Aucune surveillance n'est assurée sur la cour, à l'exception des élèves du service de garde.

De 11 h 53 à 13 h 12 :

La surveillance sur la cour est pour les élèves dîneurs à l'école seulement.

Après 15 h 25 :

Aucune surveillance n'est assurée sur la cour, à l'exception des élèves du service de garde.

* Les élèves doivent être assis à leur pupitre pour la prise des présences par le spécialiste

* L'enseignant remet un billet de retard si l'élève arrive après 8h10 en classe

* L'élève arrivant après 8h08 à l'école doit passer par le secrétariat et il recevra un billet de retard émis par la direction.